

Présent(e)s : Robert Thiollière, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Michel Bernard, Alain Riffard.

Absent(e)s : Pierrot Aymard, Christel Berthod, Mathieu Sautel.
(quorum 5 présents, présents 6, majorité 4 voix)

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Approbation du Compte rendu du Conseil du 10 décembre 2018* : approuvé
- *Projet de rénovation de logements communaux, demandes de subventions*

Le projet de réalisation d'une chaufferie bois pour l'ensemble du bâtiment de la mairie est lancé avec l'accompagnement du SDE07. Le maître d'œuvre (cabinet Coste) a été choisi. Après la phase de consultation des entreprises, les travaux devraient être réalisés de mai à septembre 2019. Ils doivent être payés au 30 octobre 2019 pour pouvoir bénéficier de l'aide de la CCBA dans le cadre des conventions TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

Afin de terminer les installations de chauffage dans les logements communaux dans ces délais, il est nécessaire de lancer rapidement les rénovations des logements sud-ouest étage et ouest.

Ces 2 logements sont vétustes et ne peuvent faire l'objet d'une nouvelle location sans une rénovation complète. Une rénovation thermique est aussi nécessaire pour accompagner le projet de chauffage : il est en effet obligatoire de procéder à une isolation thermique de qualité en même temps qu'on passe à un chauffage utilisant une énergie renouvelable.

Il faudrait aussi procéder au changement des fenêtres du secrétariat (l'une d'elle est encore avec un simple vitrage)

Par ailleurs, le logement à l'étage du bâtiment de l'ancienne école de Bise nécessite aussi une intervention. En effet, lors des violentes pluies et des forts vents (ce qui est très fréquent à cet emplacement), des fuites apparaissent au niveau de la toiture qui présente par ailleurs des signes de fléchissement. L'isolation des combles est alors détériorée et des dégâts apparaissent dans l'appartement. L'isolation phonique et thermique entre le logement et le rez de chaussée est aussi inexistante. Un minimum de travaux est nécessaire.

La commune s'est aussi engagée à se mettre ses locaux publics en conformité aux règles d'accessibilité et la création de toilettes accessibles aux handicapés est une première nécessité pour la salle polyvalente – cantine et la bibliothèque de Bise qui ne possèdent pas de toilettes. La conformité pour l'accessibilité du secrétariat devrait aussi être prise en compte.

Pour répondre à toutes ces nécessités, il a été demandé à un maître d'œuvre d'établir un avant projet sommaire avec chiffrage de ces différents travaux.

Les possibilités de subventions sont les suivantes :

- *Pass-territoires du Conseil Départemental*, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux permettant d'économiser 50 % de la facture énergétique : taux de subvention de 20 % dans la limite de 50 000 € HT par bâtiment, dossier à renvoyer avant le 15 janvier.
- *Amélioration des logements communaux par la CCBA* : taux de 25 % dans la limite de 20 000 € HT soit 5000 € par logement pour les travaux thermiques et 40% dans la limite de 5000 € HT soit 2000 € par logement pour les travaux d'adaptation PMR.
- *Certificats d'Économie d'Énergie par le SDE07* : pour des travaux d'amélioration thermique taux de 50 % jusqu'à 20 000 € HT par opération, dégressif au delà.
- *État DETR* thèmes rénovation thermique et accessibilité des ERP : taux de 20% du montant

HT des travaux, mais demandes souvent retoquées faute de budget.

- *État aides PALULOS* : Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif pour la réhabilitation d'anciens logements en vue de les louer en loyers conventionnés (de l'ordre de 6 € le m2 pour des personnes à revenus limités de l'ordre de 1900 € pour 1 personne, 2500 € pour 2 personnes, ...)

Les demandes de subventions seraient basées sur les éléments suivants :

<i>Postes de dépenses (base APS Eurometre)</i>	<i>Montant HT</i>
Enveloppe clos couvert bâtiment mairie et ancienne école Bise	132 025 €
Lots second œuvre	92 875 €
Lot équipements techniques	29 600 €
Total travaux	254 500 €
Maîtrise d'œuvre, diag, contrôles, assurances, divers, imprévus 15%	38 175 €
TOTAL	292 675 €

Postes Dépenses	Total HT	Dont Thermique HT	Dont Accessibilité ERP HT	Dont logements HT
Travaux	254 500 €	69 800 €	37 125 €	217 375 €
Mo et divers 15%	38 175 €	10 470 €	5 569 €	32 606 €
TOTAL	292 675 €	80 270 €	42 694 €	249 981 €

<i>Plan de Financement</i>		
<i>Organisme</i>	<i>Subvention attendue</i>	<i>Dispositif sollicité</i>
ETAT	21 738 €	PALULOS
ETAT	58 535 €	DETR
Conseil Départemental	20 000 €	Pass Territoires
CCBA	17 000 €	Rénovation logements communaux
SDE07	30 000 €	Certificats d'Économie d'Énergie
<i>Total subventions</i>	<i>147 273 €</i>	
Commune Autofinancement	45 403 €	(Résultat fonctionnement annuel moyen)
Commune Emprunt	100 000 €	Remb 660 € mensuel /15 ans = loyers

<i>Planning</i>	
Choix du maître d'œuvre	Février 2019
Définition projet détaillé	Mars 2019
Consultation entreprises	Avril 2019
Actes d'engagement	Mai 2019
Ordres de service	Début juin 2019
Fin des travaux logements 1 et 2 (liés chauffage)	Fin Septembre 2019
Fin des autres travaux	Novembre 2019

Après délibération, le Conseil à l'unanimité :

- approuve le projet présenté de rénovation des logements communaux, d'amélioration thermique et de création de toilettes accessibles aux handicapés pour la salle polyvalente – cantine et la bibliothèque ,
- approuve le choix pour les 2 logements du bâtiments mairie d'une location à loyer social,
- charge le maire de consulter pour le choix d'un maître d'œuvre,
- charge le maire de solliciter les demandes de subvention au Conseil départemental, à la CCBA, au SDE07 pour les CEE, aux services de l'État pour la DETR et les aides PALULOS.
- *Questions diverses :*
 - *Réfection calades Bise* : la Fondation du patrimoine a décidé de nous octroyer une aide financière de 5000 € sur ses fonds ainsi qu'une seconde aide de 19 000 € dans le cadre des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la sauvegarde du patrimoine régional. Ces aides s'ajoutent à la collecte participative et à la subvention du Conseil départemental FIPA. Un coup de pouce du PNR sera en outre sollicité.
 - *Débarras d'échafaudages* : Afin de réaliser les travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, il est nécessaire de vider la cour intérieure du bâtiment mairie. Deux échafaudages datant des travaux du château ou auparavant mais plus aux normes actuelles de sécurité doivent être enlevés. Les personnes intéressées peuvent venir voir de quoi il s'agit et faire une proposition à la mairie. Ils seront cédés au prix de la ferraille.
 - *Route de la Devesse* : Une entreprise de travaux forestiers va réaliser une coupe d'éclaircissement sur un bois de la Devesse. Elle va élargir certains virages à ses frais pour pouvoir accéder avec un grumier. L'entreprise aura l'autorisation d'accès mais devra réparer les dégâts éventuels de la chaussée
 - *Débroussaillage* : le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) procède régulièrement à des contrôle des opérations obligatoires de débroussaillage conformément au code forestier en vue de prévenir les feux de forêt. Les abords doivent être débroussaillés par les propriétaires sur un rayon de 50 mètres autour des habitations et bâtiments. Les accès doivent aussi être débroussaillés sur 2 mètres de part et d'autre des voies d'accès et jusqu'à une hauteur de 4 mètres pour les branchages. Les personnes en infraction vont recevoir un courrier de la mairie leur demandant de réaliser ces travaux. Un contrôle sera effectué par les agents du SDIS ;
 - *Prochaine réunion du Conseil* : l'APD (Avant Projet Détaillé) de la chaufferie bois sera présenté le 21 février et une validation par le Conseil devra avoir lieu au plus tôt afin de ne pas ralentir la suite des opérations. Il est proposé une prochaine réunion le vendredi 22 février (ou le lundi 25 en cas d'indisponibilités). Les déclarations d'intentions pour les « coup de pouce » du PNR pour les calades et la signalétique devront être confirmées (avant le 1 mars). Les comptes 2018 et budget 2019 pourront être présentés.
 - *Repas des anciens et vœux du maire* : C'est ce dimanche 13 janvier à midi et 16h30 au Gîte les Stelles.
 - *Faites de la soupe* : Avec Artichouette, c'est au château de Craux le dimanche 20 janvier de 11h à 18h.
